

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Une révision constitutionnelle et des interprétations !

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

L'un des faits et autres actes qui auront marqué les cent premiers jours d'Alain-Claude Bilie-By-Nze à la Primature aura sans doute été la révision constitutionnelle résultant des travaux de la Concertation politique pour des élections apaisées initiée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Des assises que le nouveau Premier ministre a pilotées pour le compte de la Majorité en qualité de coprésident.

Une réflexion dont la portée et les objectifs de départ n'ont pas été totalement atteints. En effet, "les poids lourds" de l'opposition, excepté le parti "Les Démocrates", ont simplement préféré boycotter les travaux de cette grand-messe. Non sans arguer que l'ordre du jour ne garantissait en rien des "lendemain électoraux apaisés" et fustiger par la même occasion l'attitude du pouvoir.

Toutefois, il convient de souligner que l'opposition, une fois de plus, n'a pu s'entendre sur le nombre de ses représentants. Un écueil, bien évidemment, sur lequel a surfé le "natif de l'Ogoué-Ivindo" ainsi que son camp. Pour bien marquer le coup, le "patron de l'Administration

publique" et les siens ont fait preuve de célérité pour faire adopter par les deux Chambres du Parlement quelques recommandations de ladite concertation. S'ensuivra sans grande surprise et à la satisfaction du Premier ministre, qui a lui-même défendu le projet de loi, la révision de la Constitution par voie parlementaire.

Un résultat, de l'avis de plusieurs observateurs et autres analystes du landerneau politique, perçu comme un énième "coup bas" porté par le chef du gouvernement aux adversaires de son bord politique. D'où, peut-être, la volte-face de Séraphin Akoure-Davain, coprésident pour le compte de l'opposition à la concertation politique. Ce dernier, après avoir crié haro sur l'attitude de ses pairs de l'opposition ayant quitté la table des négociations, s'est rétracté par la suite au niveau du vote durant le Congrès du Parlement.

Une bien belle occasion pour le Premier ministre de le tancer frontalement. Mais certains ne manqueront pas d'arguer "qu'en politique tous les coups sont permis".



Photo:DR

Alain-Claude Bilie-By-Nze © coprésident la concertation politique.



### Avis de publication

#### APPEL A CANDIDATURE

#### SELECTION DES PARTENAIRES DU 8<sup>ème</sup> PROGRAMME PAYS 2023-2027

**Propositions**  
Le bureau pays de l'UNFPA ( Fonds des Nations Unies pour la Population) invite les ONG nationales et internationales intéressées à soumettre leur proposition pour la fourniture des prestations ci-dessous demandées destinées à la population Gabonaise 1) intégrer les questions de santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs, ainsi que la prévention et de la réponse à la violence sexiste et aux pratiques néfastes, dans les politiques et plans liés à la couverture sanitaire universelle, et dans d'autres lois, politiques, plans et cadres de responsabilisation pertinents ; 2) renforcer les capacités des institutions nationales et des communautés pour offrir des informations et des services intégrés de qualité liés à la santé maternelle, à la SSR, aux VBG et aux pratiques néfastes, y compris dans les contextes d'urgence ; 3) renforcer les compétences et les capacités des adolescents et jeunes pour leur permettre d'assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour renforcer le capital humain ; 4) renforcer les systèmes de données et les preuves pour tenir compte des changements démographiques et d'autres grandes tendances pour l'élaboration de politiques et de programmes, en particulier ceux liés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs.

**Qualification**

- L'ONG dispose d'une mission claire et des objectifs qui reflètent la structure de l'organisation et son contexte ainsi qu'un alignement sur les domaines d'intervention prioritaires de l'UNFPA
- L'ONG ne dispose pas d'un historique de fraude et ou mauvais service rendu
- L'ONG dispose de ressources humaines suffisantes ainsi que de l'expertise technique nécessaire pour mettre en œuvre les activités proposées
- La mission de l'ONG et ou son plan stratégique se focalise sur au moins un domaine relatif au mandat de l'UNFPA
- L'ONG dispose d'expertise dans le pays ou la localité d'intervention dans les domaines relatifs au mandat de l'UNFPA
- L'ONG dispose d'une assise communautaire fiable et elle est disposée à atteindre les cibles identifiées particulièrement les populations vulnérables et les localités difficiles d'accès
- L'ONG dispose d'un compte Airtel Money ou compte bancaire au nom de l'organisation
- L'ONG dispose d'un siège ou d'un lieu de travail bien identifié
- L'ONG a établi un partenariat avec le gouvernement et autres entités fiables des agences du SNU, des donateurs, ainsi que le secteur privé
- L'ONG dispose de politiques et procédures pour la prévention de l'exploitation et les abus sexuels

**Documents de soumission**  
Les documents d'appel à proposition doivent contenir les documents suivants :

- Copie du récépissé définitif ou provisoire
- Copie des dispositions du statut juridique de l'ONG au Gabon et dans le pays d'origine
- Copie des dispositions du règlement intérieur de l'ONG
- Document de présentation du profil de l'ONG
- Proposition de programme et plan d'actions
- Dernier rapport annuel et rapport d'audit

**Délaï de soumission**  
Les organisations qui souhaitent participer à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur soumission par email portant clairement la mention « appel à proposition ONG » à l'adresse suivante [recrutement-gabon@unfpa.org](mailto:recrutement-gabon@unfpa.org) avant le **Mardi 09 Mai 2023** au plus tard à 16h30

Les propositions reçues après cette date ne seront pas examinées

**Autres**  
Cet avis à manifestation d'intérêt ne constitue pas une garantie ni une obligation pour UNFPA de sélectionner l'ONG pour un partenariat. UNFPA se réserve le droit de ne prendre contact qu'avec les ONG présélectionnées : aucun dossier de candidature déposé ne sera ni consulté ni repris. L'UNFPA se réserve le droit de ne donner suite à cet avis à manifestation d'intérêt

